

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Société de la Laiterie de Vésenaz, en liquidation, Collonge-Bellerive*
2. *Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire*
3. *Date de la décision: 02.09.2003*
4. *Echéance de préavis des créances: 10.10.2003*
5. *Adresse pour la déclaration des créances: Monsieur Patrick Tritten, 23, rue de la Fontenette, 1227 Carouge*
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, conformément à l'article 745 CO alinéa 3CO.*

Fiduciaire Patrick TRITTEN
1227 Carouge

(01164316)